

ensemble une que pour la justice et l'honneur : c'est la seule que j'accepte ; c'est la seule, je n'en doute pas, que vous accepterez aussi."

Après ce réquisitoire, l'audience est suspendue et n'est reprise que dans la soirée. On apporte dans un fauteuil madame Lafarge, pâle, encore amaigrie, les traits convulsés. Sa vue excite une sensation pénible et prolongée.

Me Paillet a la parole.

"Messieurs, dit le défenseur, après huit mois de captivité, de douleurs et de résignation, madame Lafarge peut enfin faire entendre devant ses juges une voix amie. Et le premier reproche qu'elle rencontre dans cette enceinte, est de se présenter à vous protégée par des influences étrangères qu'on n'a pas même signalées. Étranges préoccupations du ministère public ! étranges démentis donnés à l'évidence et à la notoriété des faits ! Qui me le sait, au contraire ? Tandis que madame Lafarge gémissait dans le silence, quelle activité déployée contre elle au dehors ! Que de mauvaises passions soulevées contre elle ! Que de faits mensongers, calomnieux, romanesques, parcourant la France d'un bout à l'autre avec la rapidité de l'éclair, accueillis, commentés par la légèreté ou la malveillance ! Que d'outrages prodigués à une femme captive, souffrante, qui ne pouvait se défendre ! Hélas ! messieurs, pourquoi faut-il que la justice elle-même, dont les formes graves et nobles sont tout à la fois notre sécurité et notre admiration, se soit écartée dans cette occurrence de ses traditions constantes, comme pour donner à la prévention un aliment nouveau ? Vous parlerai-je de ces communications précoces et indiscrettes, de ces pièces les plus hostiles du procès livrées à qui les a voulu, de cet acte d'accusation à édition double, inondant la France et l'Europe, mais inconnu d'une seule personne, "de l'accusée ?"

Un mouvement d'adhésion, immédiatement réprimé, se fait sentir dans l'auditoire.

"Vous parlez d'influences !... C'est moi qui vous en reproche, c'est moi qui les dénonce à tous les esprits justes et impartiaux. Voilà pourtant, messieurs les jurés, comment on est parvenu à composer cette prévention qui vous enveloppe, qui vous poursuit jusque dans cette enceinte.

"La prévention, l'ennemie la plus dangereuse de la justice et de la vérité ! La prévention, que l'un de nos plus grands magistrats, procureur général aussi, d'Aguesseau, appelait l'erreur de la vertu, et si nous osons le dire, "le crime des gens de bien". Puis, il ajoutait, écoutez :

"Être exempt de toute acception de personnes, c'est une vertu plus rare qu'on ne le pense : mais ce n'est pas encore assez pour le magistrat."

"Ceux qu'il appelait magistrats alors, dit, en s'interrompant Me Paillet, sont nos jurés d'aujourd'hui. Continuons avec Montesquieu :

"Les causes portent, même avec elles, leur prévention : nous en sommes frappés, selon que le premier coup d'oeil leur est contraire ou favorable, et souvent nous en jugeons comme des personnes, par la seule physionomie.

"Qui croirait que cette première im-

"pression pût décider quelquefois de la vie et de la mort, et pouvons-nous assez déplorer ici les tristes et funestes effets "de la prévention, d'un amas fatal de "circonstances qu'on dirait que la fortune a rassemblées pour faire périr un "malheureux ? Une foule de témoins "muets, et par là plus redoutables, semblent déposer contre l'innocence. Le "juge se prévient, son indignation s'allume et son zèle le séduit. Moins juge "qu'accusateur, il ne voit plus que ce qui "sert à condamner, et il sacrifie aux raisonnements de l'homme celui qu'il aurait sauvé s'il n'avait admis que les "preuves de la loi. Un événement imprévu fait quelquefois éclater dans la "suite l'innocence accablée sous le poids "des conjectures, et dément ces indices "trompeurs dont la fausse lumière avait "ébloui l'esprit du magistrat. La vérité "sort du nuage de la vraisemblance, "mais elle ne sort que trop tard ; le sang "de l'innocence demande vengeance "contre la prévention de son juge, et le "magistrat est réduit à pleurer toute sa "vie un malheur que son repentir ne "peut plus réparer."

"D'Aguesseau avait-il donc deviné le procès Lafarge ?"

Après cet exorde, Me Paillet entre la cause.

Et d'abord, quelle était la position de Marie Cappelle et de Lafarge avant le mariage. Quant à Marie Cappelle, le défenseur retrace sa vie ; nous l'avons déjà fait nous-même. Il insiste sur la douceur de son caractère, sur ses agréments personnels, surtout sur sa moralité. Aux témoignages qui se sont déjà produits dans le procès sur les vertus de Marie Cappelle, le défenseur ajoute des lettres émanées de personnages éminents qui l'ont vue naître et grandir.

C'est d'abord M. le marquis de Mornay, gendre du maréchal Soult, ami de son père, qui écrit le 26 août 1840 :

"...Je n'hésiterai pas à proclamer aujourd'hui plus que jamais les droits que mademoiselle Cappelle s'était acquis à l'estime publique et à l'affection de tout ce qui l'entourait, tant par son dévouement et sa tendresse pour les siens, que par les sentiments d'humanité et de générosité dont elle a donné plus d'une preuve. Tant de nobles qualités doivent être jusqu'à ce moment, pour des hommes impartiaux, une garantie contre les horribles soupçons qui s'élèvent aujourd'hui contre elle..."

C'est ensuite madame la vicomtesse de Montesquiou, l'une des personnes les plus recommandables du département de l'Aisne, par sa position, son caractère et ses vertus. Elle a écrit, le 6 août, au défenseur :

"...J'ai pu observer de bonne heure mademoiselle Cappelle et j'ai constamment reconnu chez elle des sentiments de douceur, d'extrême bonté pour tous ceux qui avaient recours à elle. Sa mère lui avait appris dès son enfance à se faire aimer de ceux qui l'entourait, à soigner les pauvres dans leurs maladies, à les aider dans leurs besoins avec une charité sans ostentation qu'on lui a toujours vu exercer depuis. J'avoue que toutes ses bonnes et nobles qualités ont fait encore plus d'impression sur moi que l'argument de son esprit, et le témoignage que je leur rends aujourd'hui ne sera certainement démenti par aucun

habitant de ce pays, où elle a reçu mille preuves d'un attachement tout personnel.

"A la mort de son grand-père, vers la fin de 1838, la santé de Marie Cappelle, déjà mauvaise, s'était altérée de plus en plus, je l'ai demandée à sa famille, dans l'espoir que nos soins et notre amitié pourraient adoucir l'amertume de si justes regrets ; elle a été avec nous près d'un mois, traitée en enfant de la maison ; vous comprendrez que je ne parle de cette circonstance que pour mieux indiquer encore la nature des sentiments qu'elle nous inspirait ; l'hiver suivant, et tout le temps qui s'est écoulé jusqu'à son mariage, nos relations sont restées ce qu'elles étaient précédemment ; depuis cette époque, nous ne nous sommes pas revues. J'ai seulement reçu deux lettres de madame Lafarge dans lesquelles, aussi bien que dans tout autre échange de procédés que nous avons eu ensemble, je puis affirmer que je n'ai jamais rien trouvé qui ne fût propre à justifier mon affection pour elle..."

Madame la comtesse de Valence, belle-mère du maréchal Gérard, a répondu de son côté, le 30 juin :

"...Je n'ai rien à dire que de favorable sur elle, et tout ce que j'en connais me fait repousser avec un profond étonnement toutes les affreuses inculpations qui pèsent sur son compte. Tant que la loi me l'aura pas jugée, je la croirai innocente, et elle aura toute ma pitié et tout mon intérêt, car il n'a pu qu'augmenter pour elle en la voyant si malheureuse.

"...C'est à Paris, chez ses tantes que je la vis davantage. Je la trouvai ce qu'elle est en effet, douce, bonne, aimable, du plus charmant caractère, et se faisant aimer de tout le monde. Je l'aimais d'abord en souvenir de sa grand-mère et de sa mère, ensuite pour elle. Je ne vis en elle que de nobles sentiments, et je peux dire avec une entière vérité que je n'eus pas le plus léger reproche à lui faire. Elle me parut toujours bonne, sensible, d'un caractère aimant, désintéressée et d'une inaltérable douceur ; ce qui, joint à de charmants talents, rendait sa société aussi agréable qu'attachante..."

Cette lettre si touchante est confirmée de tous points par le témoignage du maréchal Gérard lui-même :

"J'ai reçu, monsieur, la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire, et dans laquelle vous faites un appel à mes souvenirs en faveur de la jeune et malheureuse femme dont vous soutenez la cause avec une si infatigable persévérance.

A suivre.

Pour vos photographies

ALLEZ CHEZ

HENRI LARIN

Artiste-Photo

Les photographies qui sortent de cette maison sont remarquables par leur fini.